

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE « RÉPONSE À L'AGRESSION RUSSE
CONTRE L'UKRAINE, LA MOLDAVIE ET LA GÉORGIE DANS LA RÉGION DE LA
MER NOIR »**

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a examiné soigneusement le rapport du Comité permanent de la Défense nationale (ci-après appelé le « Comité ») et remercie les membres de leur intérêt. Le gouvernement est conscient que le Comité a consacré une attention considérable à cette importante question et accueille favorablement l'intérêt continu du Comité pour l'engagement du Canada en Ukraine, en Moldavie et en Géorgie.

Le gouvernement est heureux de constater que beaucoup des recommandations du Comité sont en grande partie en harmonie avec les approches actuelles du Canada.

Vous trouverez ci-dessous la réponse du gouvernement aux recommandations formulées par le Comité.

RECOMMANDATION 1

Que le Canada facilite et renforce le dialogue parlementaire entre le Canada et la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation, en soulignant que le Canada appuie invariablement diverses formes de dialogue parlementaire entre le Canada et la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine. Dans les dernières années, le Canada a été bien représenté à un certain nombre d'échanges parlementaires auxquels ont participé l'Ukraine, la Géorgie et la Moldavie.

L'Association parlementaire canadienne de l'OTAN a participé à un certain nombre d'échanges parlementaires avec l'Ukraine, y compris des réunions du Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN (juin 2015, novembre 2015, juin 2016, avril 2017, mars 2018). Plus récemment, en juin 2018, le Groupe d'amitié parlementaire Ukraine-Canada – une délégation de tous les partis de la Verkhovna Rada – est venu à Ottawa. En mai 2017, une délégation canadienne a aussi participé à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN qui a eu lieu à Tbilissi en Géorgie.

Le Canada a aussi été bien représenté aux diverses activités de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (AP). L'AP de l'OSCE se réunit trois fois par année et constitue une tribune importante pour établir et entretenir un dialogue avec d'autres délégations de parlementaires, y compris celles de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine. Elle est actuellement présidée par George Tsereteli (Géorgie), et la délégation canadienne, dirigée par la députée Dr. Hedy Fry, est très active et mobilisée. En sa qualité de représentante spéciale pour les questions d'égalité entre les sexes, madame Fry s'est rendue en Ukraine durant l'été 2018. En juillet 2016, une délégation de huit parlementaires canadiens a assisté à la séance annuelle de l'AP de l'OSCE à Tbilissi, en Géorgie.

La délégation canadienne à l'AP de l'OSCE a participé à des missions d'observation électorale qui ont surveillé les élections présidentielles et législatives en Ukraine en mai et en octobre 2014. La délégation canadienne a aussi participé à une mission d'observation électorale qui a surveillé les élections législatives tenues en Moldavie en novembre 2014.

L'ambassade du Canada à Ankara, en Turquie, qui représente les intérêts du Canada en Géorgie, fournira des fonds pour une visite du Centre parlementaire, une ONG canadienne établie à Ottawa, en Géorgie en mars 2019. Le Centre se rendra à Tbilissi pour réaliser une évaluation des besoins du Parlement géorgien pour déterminer la meilleure manière pour le Centre parlementaire de fournir un soutien en matière de renforcement des capacités aux parlementaires géorgiens au moment où leur système effectue la transition d'un système présidentiel à un système parlementaire, ainsi que pour évaluer l'intérêt pour une formation ciblée sur la sécurité/la défense/la surveillance du service de renseignement. L'objectif ultime de la visite est d'explorer des possibilités de coopération future destinée à renforcer le parlement de la Géorgie au moment où il passe d'un régime présidentiel à un régime parlementaire à part entière. Le financement pour l'hébergement et les déplacements du Centre proviendra du Fonds d'initiatives de la mission (FIM) d'Affaires mondiales Canada.

La visite de Scott Brison, qui était alors président du Conseil du Trésor, et du député et conseiller spécial du premier ministre sur les enjeux liés à la communauté LGBTQ, Randy Boissonault, en Géorgie en juillet 2018 a favorisé les liens avec les parlementaires géorgiens. M. Brison et M. Boissonault ont tous deux rencontré des députés géorgiens, entre autres, et ont discuté de la manière d'améliorer et de favoriser la protection des droits des personnes LGBTQ, de renforcer la transparence et de s'attaquer à la corruption, entre autres sujets.

RECOMMANDATION 2

Que le gouvernement du Canada émette un avis de renouvellement anticipé de l'opération UNIFIER afin de donner un signal de soutien continu entre le Canada et l'Ukraine.

RÉPONSE

Le soutien du Canada à l'égard de l'Ukraine est indéfectible. Depuis 2015, les Forces armées canadiennes (FAC) ont donné aux forces de sécurité de l'Ukraine une formation individuelle et collective très précieuse dans le cadre de l'opération UNIFIER. Le gouvernement du Canada demeure résolu à continuer de travailler avec l'Ukraine ainsi qu'avec d'autres alliés et partenaires afin de déterminer la meilleure façon de soutenir les besoins des forces de sécurité de l'Ukraine en matière de formation individuelle et collective, ainsi que le programme de réforme de Kiev dans les secteurs de la défense et de la sécurité.

RECOMMANDATION 3

Que le gouvernement du Canada continue de fournir aux Forces armées ukrainiennes une formation militaire efficace et pertinente, et qu'il cherche des occasions d'élargir le genre de formation et de soutien fournis par les Forces armées canadiennes (FAC) dans le cadre de l'opération UNIFIER au-delà de mars 2019.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est résolu à fournir de la formation militaire efficace et pertinente aux forces de sécurité de l'Ukraine. Depuis 2015, l'expression la plus visible et la plus tangible de l'aide que le Canada a donnée à l'Ukraine dans le domaine militaire et de la défense par l'entremise de l'opération UNIFIER est l'enseignement des compétences essentielles au personnel ukrainien, qui améliore sa capacité de réussir sur le champ de bataille. L'expérience de travail du Canada avec l'Ukraine dans le cadre de l'opération UNIFIER a montré l'efficacité de la formation tactique donnée par les FAC, qui a renforcé la capacité de la force de combat en Ukraine. Les efforts déployés par le Canada aident également l'Ukraine à s'acquitter de son engagement à adopter les normes et les principes euro-atlantiques en favorisant le développement de la capacité et du professionnalisme des forces de sécurité. La formation offerte par les FAC dans le cadre de l'opération UNIFIER est fort prisée, tant par les Ukrainiens que par d'autres alliés et partenaires.

RECOMMANDATION 4

Que le gouvernement du Canada demande la libération immédiate de tous les marins ukrainiens capturés illégalement, la libération des navires de la marine ukrainienne et le rétablissement de la liberté de passage dans le détroit de Kertch.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada approuve cette recommandation. Le 26 novembre 2018, la ministre des Affaires étrangères a fait une déclaration dans laquelle elle condamnait les actions menées par la Russie contre l'Ukraine dans la mer d'Azov et le détroit de Kertch, et exhortait la Russie à désamorcer immédiatement la situation en libérant les navires capturés et leur équipage et en s'abstenant d'entraver les déplacements dans le détroit de Kertch.

Le 30 novembre 2018, le Canada et ses partenaires du G7 ont émis une déclaration dans laquelle ils exprimaient leur préoccupation au sujet des actions de la Russie contre l'Ukraine dans le détroit de Kertch et les eaux avoisinantes. Les ministres des Affaires étrangères du G7 ont aussi demandé à la Russie de libérer les équipages et navires détenus et de s'abstenir d'entraver les déplacements légaux dans le détroit de Kertch.

Dans une déclaration émise le 27 novembre 2018 par le Conseil de l'Atlantique Nord, les alliés de l'OTAN, y compris le Canada, ont demandé à la Russie de libérer sans délai les marins retenus captifs et les navires interceptés. Le Canada demande aussi régulièrement la libération des marins et des navires dans ses interventions aux réunions pertinentes du Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN; il l'a notamment fait lors d'une réunion du Conseil OTAN-Russie, le 25 janvier 2019.

Par l'entremise de sa mission auprès de l'OSCE, le gouvernement demande aussi régulièrement la libération immédiate et sans condition des navires et de leur équipage dans les déclarations hebdomadaires émises par le Conseil permanent de l'OSCE depuis d'incident du 25 novembre. La ministre des Affaires étrangères a en outre demandé la libération des navires et de leur équipage lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tenue à Milan les 6 et 7 décembre 2018.

Le Canada participe activement à des discussions avec ses partenaires, dont l'Ukraine, sur la façon de réduire les tensions dans le détroit de Kertch et les environs.

RECOMMANDATION 5

Que le gouvernement du Canada demande la libération de tous les prisonniers politiques ukrainiens, moldaves et géorgiens détenus par la Russie.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada prend note de la recommandation visant à demander la libération de tous les prisonniers politiques moldaves et géorgiens détenus par la Russie, tout en insistant sur le fait qu'il demande activement la libération de tous les prisonniers politiques ukrainiens détenus en Russie. Le Canada s'est prononcé à plusieurs occasions sur la détention illégale par la Russie d'Ukrainiens de la Crimée, en particulier sur le cas d'Oleg Sentsov, et il a demandé qu'ils puissent rentrer en Ukraine en toute sécurité. Par l'entremise de la mission permanente du Canada auprès de l'OSCE, nous attirons régulièrement l'attention sur les Ukrainiens qui sont prisonniers politiques ou détenus illégalement par la Russie, et nous demandons leur libération dans les déclarations hebdomadaires du Conseil permanent.

Le Canada a fermement pris position en condamnant les détentions et les arrestations illégales et arbitraires, et a soulevé publiquement des préoccupations à l'égard de la partialité apparente et des poursuites pour motifs politiques. Le 16 mars 2018, la ministre des Affaires étrangères a émis une déclaration à l'occasion du quatrième anniversaire de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, demandant la libération de M. Sentsov et de tous les prisonniers politiques détenus par la Russie. En juin 2018, le Canada ainsi que des partenaires des Nations Unies ayant des vues similaires ont signé une lettre conjointe dans laquelle ils demandaient que les Nations Unies s'engagent davantage à l'égard de la situation des Ukrainiens détenus illégalement par la Russie et que le secrétaire général des Nations Unies utilise ses bons offices et sa médiation pour faciliter la libération de tous les Ukrainiens détenus illégalement par la Russie. En juillet 2018, l'ambassade du Canada en Russie a signé et présenté, avec des partenaires aux vues similaires à Moscou, un appel au sujet du cas de M. Sentsov destiné aux autorités russes.

À titre de membre du groupe des dix sur l'Ukraine et du groupe des « Amis de la Géorgie » à l'OSCE, le Canada veille continuellement à ce que les actes d'agression de la Russie contre l'Ukraine et la Géorgie demeurent au sommet de l'ordre du jour de l'OSCE, notamment en

émettant, tout récemment lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE en décembre dernier, une déclaration au nom des quatorze membres des Amis de la Géorgie. Nous continuons de surveiller la situation en ce qui concerne les prisonniers politiques moldaves et géorgiens détenus par la Russie.

RECOMMANDATION 6

Que le gouvernement du Canada appuie l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie dans leurs efforts visant à réduire la corruption, ainsi qu'à rehausser la responsabilité et la transparence au sein du gouvernement.

RÉPONSE

Le Fonds monétaire international considère la corruption comme l'un des principaux risques au développement économique, tout comme le conflit en cours dans l'Est de l'Ukraine. Le Canada a comme objectif d'aider l'Ukraine à atteindre la stabilité et la sécurité, par conséquent, son programme de développement est fondé sur des principes de bonne gouvernance et de primauté du droit, aidant ainsi l'Ukraine à renforcer ses institutions et ses pratiques, et en éliminer la corruption, le népotisme et la fraude. Pour atteindre cet objectif, des efforts de lutte contre la corruption ont été intégrés à tous les projets de développement bilatéraux du Canada en Ukraine. Dans son appui au processus de réforme du gouvernement de l'Ukraine, le programme de développement du Canada vise à renforcer les cadres législatifs et politiques de même que les institutions, les processus et les pratiques en les dotant d'une surveillance et de contrôles adéquats. Par exemple, le Canada a aidé le ministère des Finances à mettre sur pied un système de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et un registre électronique des remboursements de la TVA, ce qui a permis d'accroître de façon importante la transparence liée aux remboursements de la TVA à partir du budget de l'État et de mettre fin à de nombreux stratagèmes de corruption de longue haleine.

En plus des efforts transversaux de lutte contre la corruption, le Canada aide l'Ukraine à mettre en œuvre des réformes politiquement sensibles, mais critiques, spécifiques à la lutte contre la corruption. Par exemple, le Canada a appuyé l'établissement d'une Haute Cour anti-corruption et a financé la participation d'un ancien juge canadien au Conseil public d'experts internationaux de l'Ukraine – un organe consultatif non gouvernemental indépendant ayant un mandat statutaire d'aider dans le choix des juges qui siégeront à la Haute Cour anti-corruption. Le Canada renforce également les mécanismes de plaintes liées à la corruption au sein de différents ministères, dont le ministère de la Santé qui fait face à un nombre plus élevé de plaintes du secteur public durant le processus de réforme. Enfin, le Canada appuie diverses institutions qui luttent systématiquement contre la corruption, notamment le service d'État chargé des finances et l'Agence nationale de lutte contre la corruption.

Le Canada participe activement aux efforts pour rehausser la responsabilité et la transparence au sein du secteur de la sécurité et de la défense en Ukraine. À titre de membre du Conseil consultatif sur la réforme de la défense, le Canada contribue à renforcer la transparence au ministère de la Défense de l'Ukraine, notamment pour des domaines essentiels tels que le processus budgétaire et l'approvisionnement militaire. Grâce à son engagement continu auprès des décideurs concernés, le Canada continue de faire la promotion assidue d'une surveillance civile (parlementaire) accrue du secteur de la défense et de la sécurité, y compris dans les Forces armées, au ministère des Affaires intérieures et au Service de sécurité de l'Ukraine. Ces efforts sont coordonnés avec d'autres partenaires importants, notamment le Bureau de liaison de l'OTAN, et visent à réformer le secteur de la sécurité en Ukraine en tenant compte de ses aspirations euro-atlantiques.

Les efforts déployés par le Canada en matière de lutte contre la corruption témoignent de l'importance de sensibiliser le public, de faire la promotion d'une surveillance civile et, par conséquent, d'en faire une priorité. Outre les efforts du Canada pour aider le gouvernement de l'Ukraine, aux échelons national et locaux, à rehausser la transparence des processus

décisionnels consultatifs et à assurer des processus décisionnels participatifs et consultatifs, le Canada renforce la capacité du Parlement de l'Ukraine, des médias (journalisme d'enquête) et de la société civile. Il appuie également les engagements civiques et les actions civiques, permettant ainsi aux citoyens de l'Ukraine de participer au processus décisionnel, de l'influencer et de le surveiller, et d'obliger leur gouvernement à leur rendre des comptes.

En ce qui concerne la Géorgie, le Canada a concentré la programmation du Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) en 2018-2019 à la paix et à la sécurité (en mettant l'accent sur la consolidation de la paix et le journalisme en temps de paix dans le contexte de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud), et à l'égalité entre les sexes (en mettant l'accent sur l'élaboration de normes tenant compte des sexospécificités dans le système de l'éducation et sur la lutte contre le harcèlement sexuel au travail). Les fonds du FCIL en 2017-2018 en Géorgie visaient à augmenter la sensibilisation à l'égard du mariage des enfants et de la santé sexuelle et génésique; à encourager l'utilisation de technologies des énergies renouvelables; et à faire la promotion de la résolution non violente des conflits entre les collectivités de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

En juillet 2018, le président du Conseil du Trésor d'alors, Scott Brison, a visité la Géorgie à titre du chef de la délégation du Canada au Partenariat pour un gouvernement transparent (PGT). Cette visite avait lieu en guise de prélude au transfert de la présidence du PGT de la Géorgie au Canada en 2018-2019. Pendant la visite de Scott Brison et pendant notre présence comme membre au PGT, le Canada a continué d'encourager la participation active de la Géorgie au PGT afin qu'elle adopte les meilleures pratiques pour l'aider à améliorer sa transparence et ses pratiques contre la corruption. En outre, la présence de la Géorgie au PGT encourage et appuie la société civile de la Géorgie pour ce qui est de participer à des programmes tels que l'observation des élections et les processus législatifs consultatifs.

La Géorgie a été le premier pays ne faisant pas partie de l'Union européenne (UE) que l'envoyé spécial du premier ministre en Europe et auprès de l'UE, l'ambassadeur Stéphane Dion, a visité. En octobre 2017, l'ambassadeur Dion a rencontré le premier ministre de la Géorgie, la vice-présidente du Parlement, le ministre des Affaires étrangères et la société civile, et a prononcé une allocution à une table ronde du Conseil de l'Atlantique. Durant chaque interaction avec les fonctionnaires géorgiens et les membres de la société civile et du public, l'ambassadeur Dion a pris soin de souligner que le Canada soutient la Géorgie dans ses efforts de réforme démocratique. La visite de l'ambassadeur Dion a permis de démontrer le fervent soutien du Canada envers la Géorgie en cette période critique, alors que le pays est aux prises avec les messages de la Russie visant à empêcher la concrétisation des réformes démocratiques et en raison du fait que la Russie occupe environ 20 % de son territoire.

Le Canada a concentré la programmation du Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) en 2018-2019 au soutien à la liberté des médias et au journalisme d'enquête, étant donné que la liberté de presse avait été systématiquement compromise et menacée en Moldavie. Les fonds précédents du FCIL avaient appuyé les efforts de la société civile à encourager les femmes et les membres des groupes minoritaires à participer activement aux processus démocratiques de même qu'à promouvoir les efforts des défenseurs des droits de la personne à organiser librement des activités.

RECOMMANDATION 7

Que le gouvernement du Canada augmente les sanctions en vertu de *la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergei Magnitsky)* pour les personnes qui ont un lien avec les actes d'agression perpétrés contre l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie, et qu'il énumère précisément les agents russes impliqués dans les attaques contre Alexandre Valterovich Litvinenko et Sergueï Viktorovich Skripal.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada prend note de cette recommandation d'élargir les sanctions, au besoin et de concert avec des partenaires et des alliés. Le Canada a imposé une large panoplie de sanctions, y compris d'inscrire à une liste de sanctions plus de 300 personnes et entités russes et ukrainiennes pour leur rôle dans l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et le soutien continu aux insurgés dans l'Est de l'Ukraine, dans le règlement adopté en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales (LMES)*. Ces mesures demeureront en place jusqu'à leur abrogation, et leur durée est clairement liée à la mise en œuvre complète par la Russie de ses engagements pris aux termes des accords de Minsk et au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le Canada choisit judicieusement les sanctions qu'il décide d'imposer et il est déterminé à ce qu'elles soient utilisées de manière efficace et coordonnée, en travaillant étroitement avec nos partenaires internationaux et nos alliés, notamment nos partenaires du GC, nos alliés de l'OTAN et l'UE, afin de continuer de faire pression sur la Russie.

La *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (LJVDEC)*, en plus des récentes modifications à la LMES, fournit au Canada de nouveaux outils pour répondre aux cas de violations flagrantes des droits de la personne et d'actes de corruption graves. À l'heure actuelle, en vertu de la LJVDEC, le Canada a imposé des sanctions à 70 ressortissants étrangers qui, selon le gouverneur en conseil, sont responsables ou complices de violations flagrantes aux droits de la personne internationalement reconnus, ou qui sont des agents publics étrangers, ou leur associés, responsables ou complices d'actes importants de corruption. La liste comprend 30 ressortissants russes pour leur implication dans le cas de Sergueï Magnitsky.

RECOMMANDATION 8

Que le gouvernement du Canada envisage d'imposer à la Russie des sanctions à l'échelle des secteurs financier et énergétique en réponse à l'escalade des hostilités contre l'Ukraine.

RÉPONSE

Le gouvernement prend acte de cette recommandation; il tient à souligner que les secteurs financier et énergétique sont ciblés par le *Règlement sur les mesures économiques spéciales visant la Russie* (le Règlement), et que le Canada travaille étroitement avec ses partenaires partageant les mêmes idées afin de coordonner les régimes de sanctions respectifs. La stratégie de coordination a deux objectifs : l'une est de minimiser le plus possible les répercussions sur les groupes sanctionnés (personnes et entités); l'autre est d'assurer la cohérence parmi nos partenaires aux vues similaires. Il faut veiller à la cohérence des régimes de sanctions afin de réduire les avantages indirects des pays qui n'ont pas sanctionné personne en particulier, et d'éviter la création d'incitatifs pour les entreprises qui ont décidé de déplacer leurs activités dans des pays aux vues similaires à celle du Canada où les transactions ne seraient pas sanctionnées.

Il n'y a pas d'embargo en vigueur pour le marché de la Russie; toutefois, des sanctions contre ce pays ont été adoptées par le Canada et ses partenaires aux vues similaires en réponse à l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. La position du Canada est la suivante : l'ampleur et la durée des sanctions ont pour objectif de forcer la Russie à respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre du processus de paix de Minsk.

La liste la plus restrictive aux termes des différentes annexes du *Règlement* est celle de l'annexe 1, qui porte sur l'interdiction totale. En effet, on interdit à toute personne au Canada et à tout Canadien à l'étranger d'effectuer une opération portant sur un bien dont le nom (personne ou entité) est inscrit sur la liste établie à l'annexe 1. Le Canada a dressé à l'annexe 1 la liste de onze banques et sociétés d'investissement russes. Ces listes correspondent à celles des partenaires aux vues similaires du Canada : les États-Unis énumèrent la totalité de ces banques et société d'investissement, alors que l'UE n'en énumère qu'une seule.

En réponse à la hausse des affrontements meurtriers entre les forces de sécurité de l'Ukraine et les séparatistes prorusses, et à la tragédie du vol MH17 de la Malaysian Airlines, qui a été abattu le 17 juillet 2014, le gouvernement du Canada a actualisé le *Règlement* le 24 juillet 2014. On y a élargi sa portée par l'ajout de deux nouvelles annexes visant à limiter le crédit disponible des banques et entreprises énergétiques russes. On stipule qu'il est interdit à toute personne au Canada et à tout Canadien à l'étranger d'effectuer une transaction portant sur un nouvel emprunt dont la durée dépasse trente jours et dont l'opération a trait à une personne désignée dont le nom est inscrit sur la liste établie à l'annexe 2, aux biens d'une personne désignée dont le nom est inscrit sur la liste établie à l'annexe 2, ou aux droits ou intérêts sur les biens d'une personne désignée dont le nom est inscrit sur la liste établie à l'annexe 2. On prévoit également qu'il est interdit à toute personne au Canada et à tout Canadien à l'étranger d'effectuer une transaction portant sur un nouvel emprunt dont la durée dépasse quatre-vingt-dix jours et dont l'opération a trait à une personne désignée dont le nom est inscrit sur la liste établie à l'annexe 3, aux biens d'une personne désignée dont le nom est inscrit sur la liste établie à l'annexe 3, ou aux droits ou intérêts sur les biens d'une personne désignée dont le nom est inscrit sur la liste établie à l'annexe 3. À l'heure actuelle, le *Règlement* dresse la liste de six banques à l'annexe 2, et de six sociétés énergétiques à l'annexe 3; à ces égards, le régime de sanctions des États-Unis est le même, alors que celui de l'UE ne porte que sur huit de ces entités.

De plus, le 19 décembre 2014, le *Règlement* a de nouveau été élargi en réponse aux violations signalées des accords de cessez-le-feu conclus à Minsk (Biélarus) les 5 et 19 septembre 2014, ainsi qu'en réponse aux élections de novembre tenues dans les « républiques populaires » de Donetsk et de Luhansk. Cette actualisation du *Règlement* prévoit de nouvelles interdictions relatives à l'exploration ou la production de pétrole, et précise la portée des dispositions sur les nouveaux financements par emprunt et par actions en définissant les mécanismes ou intérêts visés par les interdictions. Ces dernières ont été élargies de manière à porter sur une obligation, un prêt, une débenture, l'octroi de crédit, une garantie d'emprunt, une lettre de crédit, une traite ou une acceptation bancaire, un billet à escompte, un bon du Trésor, un effet de commerce ou un autre instrument semblable. En outre, les interdictions sectorielles sur l'exploration ou la production de pétrole ont été élargies de manière à inclure une nouvelle annexe qui dresse la liste

des codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises pour les biens dont l'exportation est interdite (annexe 4).

Ces nouvelles interdictions relatives à l'exploration ou la production de pétrole, telles que présentées dans le Résumé de l'étude de l'impact de la réglementation de décembre 2014, visent à poursuivre la collaboration en ce qui a trait à l'imposition coordonnée de sanctions supplémentaires contre la Russie, dont des sanctions visant des secteurs clés de son économie. À cet égard, il est interdit à toute personne au Canada ou à tout Canadien à l'étranger d'exporter, de vendre, de fournir ou d'envoyer les marchandises visées par cette liste lorsqu'elles sont destinées à la Russie ou à toute personne qui s'y trouve et qu'elles doivent être utilisées dans le cadre de l'une des activités suivantes : l'exploration pétrolière ou la production de pétrole en mer à une profondeur de plus de 500 m; l'exploration pétrolière ou la production de pétrole dans l'Arctique; l'exploration de schiste bitumineux ou la production d'huile de schiste. À l'annexe 4, on trouve la liste de 18 articles essentiels à l'exploration ou la production de pétrole, qu'il s'agisse de tuyaux et d'outils de forage ou encore de derricks automobiles pour le sondage ou le forage et de plates-formes de forage submersibles.

Le gouvernement du Canada continue de suivre la situation en Ukraine, et examine soigneusement les sanctions qu'il prendra afin de répondre adéquatement à l'agression de la Russie, et ce, tout en travaillant de concert avec ses partenaires aux vues similaires.

RECOMMANDATION 9

Que le gouvernement du Canada négocie des accords de coopération en matière de défense avec la Moldavie et la Géorgie.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il lui faut accroître la coopération en matière de défense et participer à des activités connexes avec ses principaux partenaires et alliés dans la région de la mer Noire. À cet égard, le gouvernement du Canada continue d'examiner ses principaux engagements avec la Moldavie et la Géorgie afin de déterminer si des accords de coopération en matière de défense sont nécessaires afin d'approfondir ses relations bilatérales de défense.

La coopération bilatérale du Canada avec la Moldavie dans le domaine de la défense et de la sécurité demeure modeste, mais positive. De bonnes relations bilatérales de défense avec la Moldavie et d'autres pays dans la région de la mer Noire contribuent à la paix et à la sécurité régionale.

Les relations en matière de défense entre le Canada et la Géorgie sont bonnes, mais très modestes; elles se fondent essentiellement sur l'adhésion de la Géorgie au Programme d'instruction et de coopération militaires du ministère de la Défense nationale. Par l'entremise de ce programme, le ministère de la Défense nationale contribue à la professionnalisation de l'armée de la Géorgie et améliore la capacité de celle-ci d'oeuvrer dans le cadre de partenariats avec des pays occidentaux en fournissant de la formation dans les domaines linguistique, du perfectionnement d'officiers d'état-major, des opérations de soutien de la paix, de l'élaboration d'exercices et du perfectionnement professionnel militaire. Depuis 2011, plus de 120 officiers de

la Géorgie ont pris part au Programme d'instruction et de coopération militaires. Le Canada contribue également au train de mesures OTAN-Géorgie (TMOG), un ensemble d'initiatives visant à renforcer les capacités de défense de la Géorgie et son interopérabilité avec l'OTAN et à promouvoir ses réformes en matière de défense, l'objectif étant d'atteindre les normes de l'OTAN. À cet égard, la contribution du Canada comprend les services d'un expert-conseil de l'Aviation royale canadienne (par rotation). De plus, le Canada verse une petite contribution au projet Aviation dans le cadre du TMOG.

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement du Canada établisse des missions d'observation des élections en Ukraine, en Moldavie et en Géorgie.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada accueille favorablement cette recommandation. La promotion et la protection des droits démocratiques sont l'une des priorités du gouvernement du Canada, notamment le besoin de renforcer les normes et les institutions démocratiques partout dans le monde. Il s'agit de la raison pour laquelle Affaires mondiales Canada continue de fournir du soutien relativement à l'observation d'élections, tant par des observateurs internationaux que canadiens, et de travailler avec différents organismes pour s'acquitter de cette tâche.

Le 6 décembre 2018, le gouvernement du Canada a annoncé jusqu'à 24 millions de dollars pour des projets visant à faciliter la tenue d'élections démocratiques à la fois intègres, transparentes et légitimes en Ukraine. Il s'agit là d'une partie de l'engagement du Canada – jusqu'à concurrence de 50 millions de dollars par année – à l'appui de programmes socioéconomiques dont l'objectif est de bâtir une démocratie forte et responsable, et de contribuer à la paix et à la sécurité en Ukraine ainsi que dans l'ensemble de la région.

Les missions d'observation des élections sont des éléments essentiels du renforcement des institutions démocratiques. Le Canada appuiera l'Ukraine par l'envoi d'un nombre considérable d'observateurs canadiens afin d'appuyer la mission d'observation bilatérale canadienne de même que la mission d'observation des élections de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'appui du Canada portera sur la participation démographique accrue de la société civile, sur l'autonomisation des femmes dans le processus démocratique ainsi que sur la lutte contre la désinformation et l'ingérence.

En Moldavie, le Canada participera à la prochaine mission d'observation des élections (MOE) de l'OSCE, en déployant plus de dix observateurs sélectionnés par les missions d'AMC en Europe. L'OSCE est très active en Moldavie, et les MOE représentent une partie essentielle du mandat du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, que le Canada appuie sans réserve. L'ambassade du Canada en Roumanie, qui représente le Canada en Moldavie, dirigera un groupe d'observateurs internationaux lors des prochaines élections parlementaires du 24 février. L'ambassade a déjà dirigé un groupe d'observateurs électoraux à court terme issus d'ambassades aux vues similaires lors des élections présidentielles de 2016.

Lorsque les budgets le permettent, l'ambassade du Canada en Turquie, qui représente également le Canada en Géorgie, participe à des missions d'observation des élections en envoyant des représentants du gouvernement du Canada en tant qu'observateurs électoraux à court terme dans le cadre d'équipes d'observation d'ambassades alliées. Le gouvernement du Canada accorde également du soutien financier aux ONG locales de la Géorgie à l'appui des missions d'observation. Tout récemment, le Canada a versé plus de 4 000 \$ à une ONG locale de la Géorgie dans le but de former des observateurs électoraux à l'occasion des élections présidentielles tenues en octobre et novembre 2018.

Le Canada demeure déterminé à renforcer les valeurs, les institutions et les processus démocratiques partout dans le monde, et ce, afin de s'assurer que les gouvernements servent adéquatement tous les citoyens, respectent les droits de la personne, font respecter la primauté du droit et encouragent une plus grande participation à la vie politique, notamment celle des femmes et des filles. Le soutien des missions d'observation des élections continuera d'être un élément clé de cette volonté.

RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement du Canada milite pour une présence accrue de l'OTAN pour faire contrepoids à l'escalade des hostilités russes dans la mer Noire.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada prend acte de cette recommandation. Le Canada, avec ses alliés de l'OTAN, appelle au calme et à la retenue et réitère son appui total à la souveraineté et à l'intégrité de l'Ukraine dans les limites de ses frontières et de ses eaux territoriales reconnues internationalement. Le Canada continue de montrer sa détermination à l'égard de la paix et de la stabilité dans la région de la mer Noire, sur terre, dans les airs et en mer.

En ce qui a trait à l'élément terrestre, les FAC continuent de donner de la formation aux forces de sécurité de l'Ukraine et de soutenir les efforts de réforme de ses secteurs de la défense et de la sécurité. Le Canada et ses alliés de l'OTAN entendent accroître la coordination des efforts en Ukraine. Au sujet de l'élément maritime, le Canada participe à SEABREEZE, exercice multinational tenu dans la région de la mer Noire qui porte sur l'amélioration de l'interopérabilité et des capacités d'intervention combinées. Enfin, dans le domaine aérien, le Canada continue de jouer un rôle important dans le renforcement des missions de police aérienne de l'OTAN dans la région de la mer Noire. Le mois d'avril 2014 marquait le premier tour du Canada dans la rotation de ces missions; des présences subséquentes ont eu lieu en 2017 et 2018. Le prochain tour dans cette rotation doit avoir lieu en septembre 2019.

RECOMMANDATION 12

Que le gouvernement du Canada appuie le projet de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie de rejoindre l'OTAN le moment venu.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada appuie le projet de l'Ukraine et de la Géorgie de rejoindre l'OTAN le moment venu. Bien que la Moldavie n'aspire pas à devenir un pays membre de l'OTAN en

raison du principe de neutralité enshrined dans sa Constitution, son gouvernement coopère avec l'Alliance de plusieurs façons.

Pour assurer la sécurité de la région euro-atlantique, il faut que l'Ukraine soit indépendante, souveraine et stable, et pleinement déterminée à instaurer la démocratie et le concept de la primauté du droit. Les alliés de l'OTAN défendent avec vigueur leur appui au droit de l'Ukraine de décider de son propre avenir et de l'orientation de sa politique étrangère, et ce, sans ingérence de l'extérieur. Les dirigeants de l'OTAN appuient le projet de l'Ukraine de devenir membre de l'Alliance. L'Ukraine est un précieux partenaire de l'OTAN; le pays contribue activement aux opérations de l'Alliance, raison pour laquelle les FAC continuent de soutenir l'Ukraine de manière à ce qu'elle puisse être capable d'interopérabilité avec les forces de l'OTAN au cours des prochaines années.

Depuis 1993, l'Ukraine participe au Programme d'instruction et de coopération militaires du MDN. Avec près de 2 300 membres du personnel militaire ayant pris part à ce programme, l'Ukraine est le principal bénéficiaire à la fois de la formation et du financement au titre du Programme d'instruction et de coopération militaires. Au cours de l'exercice 2018-2019, l'Ukraine s'est vu offrir 266 postes dans des activités de formation au Canada dans les domaines linguistique, du perfectionnement d'officiers d'état-major, des opérations de soutien de la paix, du perfectionnement professionnel, du leadership stratégique et des exercices internationaux. Cette formation appuie le perfectionnement de l'interopérabilité de l'OTAN et accélère le rythme des réformes au sein des forces de sécurité de l'Ukraine.

Le Canada appuie le projet à long terme de la Géorgie relativement à la région euro-atlantique, et se fait l'écho des engagements antérieurs de l'OTAN à l'égard de la Géorgie et de la pertinence continue de sa politique d'élargissement qualifiée de « porte ouverte », aux termes de laquelle l'adhésion à l'OTAN est possible pour tout État européen en mesure de promouvoir les principes de l'Alliance et de contribuer à la sécurité de la région euro-atlantique. Sur le plan militaire, le Canada fournit à l'heure actuelle un soutien modeste à la Géorgie par le truchement du Programme d'instruction et de coopération militaires, et contribue au train de mesures OTAN-Géorgie, qui vise à obtenir une meilleure harmonisation des modèles de l'armée avec les normes de l'OTAN. Plus précisément, la mise en œuvre de ce train de mesures contribuera au renforcement des capacités en matière de défense, aux possibilités de formation, aux exercices, au renforcement de la liaison et aux possibilités accrues à l'égard de l'interopérabilité.

En raison de sa neutralité, la Moldavie n'aspire pas à se joindre à l'OTAN. Toutefois, au cours des 25 dernières années, la Moldavie a coopéré avec l'Alliance dans le cadre de différents programmes et initiatives :

- **1994** : la Moldavie se joint au programme de Partenariat pour la paix;
- **2006** : la Moldavie et l'OTAN conviennent du premier Plan d'action individuel pour le partenariat d'une durée de deux ans;
- **2014** : les Alliés (dont le Canada) offrent d'accroître le soutien, les conseils et l'aide de l'OTAN à la Moldavie par l'entremise de l'Initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité connexes. L'objectif de cette initiative est de renforcer l'engagement de l'OTAN à l'égard des pays partenaires et d'aider l'Alliance à projeter de la stabilité sans déployer des forces de combat à grande échelle.

- **2017** : Ouverture du Bureau de liaison de l'OTAN à Chisinau.

RECOMMANDATION 13

Que le gouvernement du Canada s'engage à aider l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie à résister aux attaques de guerre hybride, en particulier aux cyberattaques ciblant les systèmes gouvernementaux et les infrastructures essentielles, et aux campagnes étrangères de propagande de désinformation dans les médias.

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada prend acte de la recommandation et souligne qu'il demeure préoccupé par les rapports faisant état des efforts de la Russie de fournir aux Russes et aux publics non russophones des renseignements erronés au sujet de ses actions en Ukraine, en Moldavie, en Géorgie et ailleurs, ainsi que des cyberactivités malveillantes menées par la Russie contre les systèmes et l'infrastructure essentielle des gouvernements. Le gouvernement du Canada travaille avec l'OTAN et d'autres partenaires concernés afin d'appuyer la diffusion de renseignements factuels et objectifs. Nous nous joignons à des pays aux vues similaires dans un effort concerté visant à cerner et à exposer la série de cyberactivités malveillantes menées par l'armée russe. Celles-ci s'inscrivent dans un grand ensemble d'activités réalisées par le gouvernement de la Russie qui se déroulent bien au-delà des limites d'un comportement adéquat par un pays dans le cyberspace, ce qui démontre du mépris à l'égard du droit international et vient miner l'ordre international fondé sur des règles.

Le Canada fait partie du Conseil de gestion de la plateforme hybride, lequel donne des orientations à la Plateforme OTAN-Ukraine pour la lutte contre les pratiques de guerre hybride, mise sur pied dans le cadre de l'ensemble complet de mesures d'assistance pour l'Ukraine annoncé par l'OTAN en 2016. La Lettonie, la Lituanie, la Pologne, l'Ukraine et l'OTAN sont les autres membres du Conseil jusqu'à maintenant. La Pologne a tenu en octobre 2017 le premier événement en lien avec la Plateforme, et la Lituanie a organisé un séminaire sur les communications stratégiques en avril 2018. Les événements à venir de la Plateforme font actuellement l'objet d'un examen.

De plus, dans le cadre de l'Opération UNIFIER, Force opérationnelle interarmées—Ukraine, le Canada travaille avec les Forces armées ukrainiennes à accroître notre compréhension mutuelle des pratiques de guerre hybride.

Le Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOP) d'Affaires mondiales Canada a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre des projets qui lutteront contre les activités de désinformation parrainées par la Russie en prévision des élections présidentielles et parlementaires en Ukraine qui auront lieu respectivement en mars et en octobre 2019. Les projets lancés dans le cadre du PSOP permettront de renforcer la capacité de résistance de l'Ukraine face, notamment, aux campagnes de désinformation parrainées par un État, et ce, bien au-delà des élections de 2019. Ces capacités permettront à l'Ukraine de s'attaquer à la nature constante, omniprésente et hautement agressive de ces activités, entre autres celles mises de l'avant par des acteurs étatiques russes, ou avec leur appui.